

AVIS PUBLIC

Est donné de ce qui suit :

1. Le règlement n° 2023-724 concernant la démolition d'immeubles est entré en vigueur le 15 mars 2023, date à laquelle la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a émis un certificat de conformité à l'effet que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement ci-haut mentionné est maintenant déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Senneterre, ce 20^e jour de mars 2023



Hélène Veillette, notaire, OMA
Greffière